

Lundi 7 mars 2016



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 24

ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale (utilisation judicieuse des forces policières)/The Mental Health Amendment Act (Better Use of Police Resources)*

M^{me} STEFANSON

(N° 208) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT

M. SCHULER

M. PEDERSEN

M. EWASKO

M. SMOOK

M^{me} DRIEDGER

M^{me} MITCHELSON

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*

(amendé — comité)

(amendements [2] — M. PEDERSEN)

(amendements [2] — M. GOERTZEN)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* ALLUM

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

M. le *ministre* ALLUM

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est (construction de la « route Freedom »)/The Manitoba East Side Road Authority Amendment Act (Constructing Freedom Road)*

(M. BRIESE — 25 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre ALLUM

(N° 3) — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*

M. le premier ministre SELINGER

(N° 6) — *Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. le ministre CHIEF

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Amendment Act*

M. le ministre ROBINSON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N° 16) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre ALLUM

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (continuité de l'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Continuity of Learning)*

M. le ministre NEVAKSHONOFF

(N° 20) — *Loi sur les droits environnementaux/The Environmental Rights Act*
(Recommandé par l'administrateur)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *ministre* DEWAR

Que l'Assemblée législative appuie la politique économique du gouvernement.

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

M. GOERTZEN

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à tenir un référendum national avant de passer du système uninominal majoritaire à un tour à un autre système pour les élections fédérales afin de déterminer les préférences des Manitobains et des Canadiens à ce sujet.

M. FRIESEN

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à présenter le budget provincial 2016-2017 pendant la présente session de la législature afin que les Manitobains disposent de renseignements complets et détaillés sur les finances de la province avant les élections générales du 19 avril.

M^{me} STEFANSON

Que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que la taxe de vente provinciale de 8 % représente une augmentation d'impôt régressive ressentie le plus durement par les familles qui travaillent, qu'elle a contribué à une augmentation de la pauvreté chez les enfants et qu'en manquant à sa promesse de ne pas augmenter la taxe de vente provinciale, le gouvernement provincial n'a pas pris en considération l'effet de cette augmentation sur les Manitobains à faible revenu.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. SWAN

Que soient remboursés les droits payés pour le projet de loi n° 300 — *Loi modifiant la Loi sur la « Mount Carmel Clinic »/The Mount Carmel Clinic Amendment Act* —, à l'exclusion des frais d'impression.

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M. HELWER — Tentative de transgression liée à l'achat de tubes Tiger Dams

6. Attendu :

que des fonctionnaires ont dit à l'ombudsman que le ministre de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba avait donné la directive à son propre ministère de préparer une présentation au Conseil du Trésor recommandant l'achat de 5 millions de dollars de tubes Tiger Dams pour l'Interlake Reserves Tribal Council au moyen d'un contrat sans appel d'offre;

qu'aucune raison ni justification valable n'a été donnée pour expliquer pourquoi le ministère n'avait pas fait d'appel d'offre dans le cadre de ce contrat à fournisseur unique étant donné que plus d'un fournisseur avaient été utilisés pour ce type de matériel par le passé;

que les renseignements fournis par le ministère n'ont pas clairement indiqué pourquoi ce matériel représentait la meilleure solution afin d'empêcher d'autres inondations dans les communautés des Premières nations visées, de garantir leur sécurité ainsi que de leur offrir du soutien et de la formation;

que, selon l'ombudsman, le ministère n'a pas effectué les recherches et les analyses nécessaires parce que l'Interlake Reserves Tribal Council lui avait déjà indiqué vouloir une marque précise de tubes remplis d'eau et qu'on lui avait donné la directive de préparer une présentation en conséquence;

que, malgré le fait que le personnel du ministère n'était pas d'accord avec l'idée de renoncer à un processus d'approvisionnement compétitif, le ministre leur a donné la directive de rédiger une présentation proposant un contrat sans appel d'offre pour les tubes Tiger Dams;

que les preuves recueillies par l'ombudsman ont révélé que les dirigeants politiques du gouvernement provincial avaient non seulement établi la directive politique dans ce cas mais qu'ils avaient également dicté la façon dont l'acquisition de matériel de lutte contre les inondations devait se faire;

que les médias a rapporté que le ministre de l'Infrastructure et des Transports ne s'excuse pas pour ce qu'il a fait et que des éditoriaux avaient jugé que le ministre est indigne de la confiance de la population et d'un poste électif et qu'ils avaient conclu que son intégrité avait été irrémédiablement entachée,

il est proposé :

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à cesser ses pratiques actuelles visant à accorder des contrats inutiles sans appel d'offre au profit d'amis et de donateurs du monde politique;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à cesser de passer outre aux conseils des fonctionnaires;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à cesser de trahir la confiance de la population et de mal gérer la province.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le lundi 7 mars 2016, à 18 heures et, au besoin, le mardi 8 mars 2016 à 18 heures et le mercredi 9 mars 2016 à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.
